

VOYAGES AU PÉROU

Le ministère de la Santé du Pérou a approuvé par la Décision ministérielle n° 831-2021/MINSA du 8 juillet 2021 le "Guide Technique pour la prévention et le contrôle du COVID-19 chez les voyageurs entrant et sortant du pays pendant la période d'urgence sanitaire".

À ce sujet, sont soulignés les points suivants:

VOLS INTERNATIONAUX

OBLIGATOIRE : Le Pérou exige que les passagers qui arrivent sur des vols internationaux aient un **résultat négatif du COVID-19 moléculaire en temps réel (RT-PCR)** délivré par un établissement de santé du pays **de provenance jusqu'à 72 heures avant de prendre l'avion, ou un test de détection d'antigène du COVID-19 délivré 24 heures avant le départ.**

Les personnes suivantes sont exemptées de la présentation du test RT-PCR : **1) les enfants de moins de 12 ans** qui peuvent présenter un certificat de bonne santé délivré par un médecin au lieu d'un test négatif ; **2) les personnes qui ont surmonté la maladie au cours de la période allant jusqu'à trois mois avant le voyage**, lesquelles devront présenter un document du pays d'origine certifiant par un médecin l'état de bonne santé.

OBLIGATOIRE : : Remplir la **Déclaration sous Serment de Santé et de Géolocalisation de « Migraciones »** à partir de 72 heures avant le vol : [Declaración Jurada de Salud y Autorización de Geolocalización \(migraciones.gob.pe\)](https://migraciones.gob.pe/declaracion-jurada-de-salud-y-autorizacion-de-geolocalizacion)

L'enregistrement est individuel. Dans le cas d'un enfant mineur, il est effectué par le tuteur ou la personne en charge du voyageur.

OBLIGATOIRE : Utilisation d'un **double masque pour l'embarquement, le voyage et l'entrée au Pérou.** Les enfants de moins de deux ans sont exemptés de l'utilisation de masques.

FACULTATIF : Utilisation d'un écran facial pour les vols nationaux et internationaux.

FACULTATIF : Faire le pré-enregistrement migratoire dans l'application « Migraciones » .

[Pre Registro Migraciones - Apps en Google Play](#)

Si vous ne pouvez pas le réaliser, vous le ferez en personne à votre arrivée à l'aéroport Jorge Chávez.

SUSPENSION DE L'ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE PÉROUVIEN DES ÉTRANGERS NON RÉSIDENTS EN PROVENANCE DU BRÉSIL, DE L'INDE ET DE L'AFRIQUE DU SUD : Décret Suprême n° 144-2021-PCM, "Décret suprême qui modifie le Décret Suprême n° 184-2020-PCM »

« L'entrée sur le territoire national des étrangers non-résidents en provenance de la République d'Afrique du Sud, de la République Fédérative du Brésil ou de la République de l'Inde, ou ayant fait escale dans ces lieux au cours des quatorze (14) derniers jours calendaires, est suspendue jusqu'au 22 août 2021.

Les Péruviens et les étrangers résidents qui entrent sur le territoire national en provenance de la République d'Afrique du Sud, de la République Fédérative du Brésil ou de la République de l'Inde, ou qui y ont fait escale, **effectueront une quarantaine obligatoire** à leur domicile, à leur lieu d'hébergement ou dans un centre d'isolement temporaire pendant une période de quatorze (14) jours calendaires, à compter de leur arrivée sur le territoire national. »

SUSPENSION DE L'IMPOSITION DE CACHETS SUR LES PASSEPORTS : L'Autorité Péruvienne de l'immigration (« Migraciones ») **a suspendu l'imposition de cachets sur les passeports à l'arrivée et au départ de l'Aéroport International Jorge Chavez** dans le cadre des efforts en cours pour minimiser le risque de propagation du COVID-19. Veuillez noter que bien que votre passeport ne soit pas tamponné, il sera effectué un enregistrement numérique de votre arrivée ou de votre départ.

PASSAGERS EN TRANSIT : **Les passagers arrivant au Pérou sur des vols de transfert ou de correspondance** devront présenter un test RT-PCR ou antigène **avec un résultat négatif, uniquement si le pays de destination l'exige.**

COMPAGNIES AÉRIENNES DESSERVANT LE PÉROU (MISE À JOUR AU 2 JUILLET) :

Air France : vols hebdomadaires directs à destination de Lima les mercredis, vendredis et dimanches. Départ de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

KLM assurera des vols via Schiphol, Amsterdam, les mercredis, jeudis et samedis ; et en coaching avec Air France les lundis, vendredis et dimanches.

LATAM assurera trois vols hebdomadaires à Madrid, Barajas.

AIR EUROPA assurera des vols les lundis et vendredis à Madrid, Barajas.

IBERIA assurera un vol quotidien à partir de l'aéroport de Barajas, Madrid.

ENTRÉES PAR VOIE TERRESTRE

Seules peuvent entrer au pays par voie terrestre les personnes ayant un résultat négatif au test RT-PCR pour le COVID-19, délivré jusqu'à 72 heures avant l'entrée, ou un test de détection de l'antigène pour le COVID-19 délivré jusqu'à 24 heures avant l'entrée, par une institution sanitaire du pays de provenance

Sont exemptés les enfants de moins de 12 ans, qui devront présenter un certificat de bonne santé. De même, les personnes qui ont surmonté la maladie au cours de la période allant jusqu'à 3 mois avant le voyage devront présenter un document sanitaire du pays de provenance certifiant l'état de santé de guérison du COVID-19.

Voyager en France depuis le Pérou (pays de la liste orange pour la France)

Voyager en France depuis le Pérou (pays de la liste orange pour la France)

SI VOUS ÊTES VACCINÉ :

Les personnes âgées de onze ans et plus devront présenter à l'embarquement un **test PCR de résultat négatif effectué moins de 72 heures** avant le vol ou un **test antigène de résultat négatif effectué moins de 48 heures** avant le vol.

Les raisons impérieuses (voir lien ci-dessous) et les quarantaines appliquées aux adultes vaccinés s'appliquent dans les mêmes conditions aux enfants mineurs qui les accompagnent, qu'ils soient vaccinés ou non.

Les vaccins acceptés en France par les autorités sanitaires sont ceux reconnus par l'Agence Européenne des Médicaments : Pfizer (Cominarty), Moderna, AstraZeneca (Vaxzevria) et Johnson et Johnson (Janssen).

Le Premier ministre français a confirmé le 21 juillet qu'il est considéré que le schéma de vaccination est complet sept jours après l'administration d'une deuxième dose (Pfizer, Moderna et AstraZeneca) ou d'une dose pour les personnes ayant contracté le virus. Pour le vaccin à dose unique de Janssen, le schéma reste inchangé : complet 28 jours après l'administration.

SI VOUS N'ÊTES PAS VACCINÉ :

Vous ne pourrez vous rendre en France que si vous avez une raison impérieuse de le faire.

https://ambafrance.org/IMG/pdf/motifs_imperieux_-_pays_orange_es.pdf

Les personnes âgées de onze ans et plus devront présenter à l'embarquement un **test PCR de résultat négatif effectué moins de 72 heures** avant le vol ou un **test antigène de résultat négatif effectué moins de 48 heures** avant le vol.

Un test antigénique pourra être effectué à l'arrivée en France, payé par le Gouvernement de la République Française.

Vous devrez vous engager à **rester en isolement pendant 7 jours de manière volontaire.**

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Web de l'Ambassade de France au Pérou : <https://pe.ambafrance.org/COVID-19-Informations-sur-les-mesures-a-l-arrivee-en-France-metropolitaine-et>

Paris, le 30 juillet 2021.